

AVIS DE MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER D'INFORMATION RELATIF A L'INTRODUCTION DE LA 5 G SUR LE SITE EXISTANT SITUÉ 1 RUE VINCENT AURIOL À BOURG DE PÉAGE

Conformément à l'article R20-29 du Code des postes et des communications électroniques relatifs aux modalités de formulation des observations sur les nouvelles implantations ou les modifications d'installations radioélectriques, la commune de Bourg de Péage met à la disposition du public un dossier d'information relatif à un projet d'introduction de la 5G sur la bande de fréquence 3500 Mhz sur le site cité ci-après et qui sera partagé avec la 3G et 4G existantes.

Le site se trouve en zone d'activité de Bourg de Péage, au 1 rue Vincent Auriol.

Ce dossier présente les caractéristiques géographiques, techniques et règlementaires du projet. Le public a la possibilité de consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Hôtel de ville de Bourg de Péage – Service Urbanisme DU lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.